

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2913>



LANGUES VIVANTES

Refus des palliatifs à l'enseignement des langues vivantes

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actions syndicales -



Publication date: mercredi 4 février 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Langues vivantes

Parce ce que nos élèves sont faibles en anglais il faut trouver des solutions.

Le ministère les a imaginées :

- des **stages intensifs** pour les lycéens pendant les vacances,
- des **heures de conversation** pour les collégiens dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Qui assurera ces heures ?

- **les professeurs** :

-Â» en lycée, ils n'ont pas besoin de congé, c'est bien connu !

-Â» en collège ils peuvent assurer des heures supplémentaires sans problème, on le sait bien ! Ils seront rémunérés en HSE : c'est ça la revalorisation ?

- **les locuteurs natifs et les assistants de langue** qui n'auront reçu aucune formation sur le cadre européen commun de référence pour les langues.

Le SNES a une revendication claire, nette et précise : que les groupes de langue aient des effectifs qui permettent la pratique de la langue orale. Tant que la base d'un groupe de langue sera de 30 élèves ce ne sera pas possible.

C'est pourquoi le SNES engage les personnels à refuser ces dispositifs qui ne constituent en aucun cas une solution aux problèmes de l'enseignement des langues vivantes.
